

1. Accord

1.1. Identification des parties :

Le présent Accord est conclu entre le client identifié dans la Confirmation de commande (le « Client ») et le Creditsafe Group, une société anonyme dûment constituée et existant valablement en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social sis 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 262769 (« Creditsafe »).

1.2. Détails du produit acheté :

Le Service Creditsafe (« Service ») acheté par le Client se compose des produits décrits dans la Confirmation de commande

1.3. Description du Service :

Le présent Accord est constitué des éléments suivants :

- 1.3.1. la confirmation de commande émise par Creditsafe concernant le Service (la « Confirmation de commande »);
- 1.3.2. les présentes conditions générales (« Conditions générales ») et ;
- 1.3.3. dans la mesure applicable, les conditions supplémentaires suivantes :
 - 1.3.3.1. les conditions de conformité, lorsque le Client utilise les Services de conformité (« Conditions de conformité »);
 - 1.3.3.2. les conditions de crédit commercial, lorsque le Client utilise le service de crédit commercial (« Conditions de crédit commercial »),

Les points 1.3.1 à 1.3.3.2 constituent l'ensemble de l'accord régissant la relation entre le Client et Creditsafe en ce qui concerne la fourniture du Service. En cas de divergence entre les conditions de la Confirmation de commande et les présentes conditions générales, ces dernières prévalent, sauf indication contraire expresse.

1.4. Acceptation:

En signant la Confirmation de commande, en accédant au Service ou en utilisant le Service, le Client accepte le contenu du présent Accord. Sauf indication contraire dans les présentes Conditions générales, lorsque (i) les conditions de la Confirmation de commande sont en contradiction avec les Conditions générales, les Conditions générales prévalent et (ii) lorsque les Conditions de conformité/Conditions de conformation de commande/les Conditions générales, les Conditions de conformité/Conditions de conformité/Conditions de conformité/Conditions de crédit commercial prévalent.

1.5. Accord sur support durable :

Les parties conviennent que les présentes conditions générales, ainsi que toute confirmation de commande, seront mises à disposition sur un support durable. Un support durable peut inclure, sans s'y limiter, un document papier ou un support électronique comme un fichier PDF, permettant aux parties de conserver, reproduire et présenter les conditions générales d'une manière lisible et accessible.

Dispositions spéciales pour les clients d'une version d'essai

 Applicabilité et exceptions des conditions générales pour les Clients d'une version d'essai uniquement

Les clauses 1.5 à 1.12 s'appliquent aux Clients qui demandent une Version d'essai uniquement.

Les clauses 1.2, 1.3, 1.4, 3, 6.6, 6.7, 8.1.1, 13 et 14 du présent Accord ne s'appliquent pas aux Clients qui demandent une Version d'essai.

1.7. Possibilité de Version d'essai gratuite :

Le site Internet de Creditsafe à l'adresse https://www.creditsafe.com/lu/en.html (pouvant être

modifiée à tout moment) permet au Client de demander :

- un rapport de solvabilité gratuit concernant une entreprise désignée;
- 1.7.2. une démonstration gratuite du service web standard de Creditsafe ; et/ou
- 1.7.3. une version d'essai limitée dans le temps pour accéder au service web standard ou à l'API de Creditsafe,

(collectivement, la « **Version d'essai** »). Le rapport de solvabilité gratuit et/ou tout autre contenu et matériel auquel le Client accède ou qui lui est fourni dans le cadre de la Version d'essai est désigné comme le « Contenu de la version d'essai ».

.8. Représentation du Client :

En soumettant une demande, le Client garantit être un client professionnel et accepte d'être lié par le présent Accord. Lorsqu'une personne soumet une demande au nom d'un Client, elle garantit

disposer du pouvoir d'engager le Client dans le cadre du présent

1.9. Acceptation par voie électronique pour les clients d'une Version d'essai :

En acceptant les présentes Conditions générales par voie électronique ou en accédant au Contenu de la version d'essai ou en l'utilisant, le Client qui demande la Version d'essai reconnaît formellement et accepte le présent accord. Dans ce contexte, le Client de la version d'essai accepte par la présente d'entrer dans une relation juridiquement contraignante avec Creditsafe pour la fourniture de la Version d'essai.

1.10. Accord global pour les Versions d'essai :

Les présentes Conditions générales constituent l'intégralité de l'accord entre les parties en ce qui concerne la Version d'essai et/ou le Contenu de la version d'essai. Elles prévalent sur toutes autres conditions, excluant ainsi toute tentative du Client d'imposer des conditions supplémentaires. En acceptant les présentes conditions, le consommateur accepte explicitement le caractère global de cet accord et s'engage à ne pas imposer de conditions supplémentaires qui pourraient perturber l'équilibre du contrat.

1.11. Référence au « Service » :

À l'exception des clauses qui ne s'appliquent pas aux Clients demandant une Version d'essai (énumérés à la clause 1.6), toute référence au « Service » dans le présent Accord doit être lue comme se référant à la Version d'essai et/ou au Contenu de la version d'essai (selon le cas) pour les Clients qui demandent uniquement la Version d'essai.

1.12. Durée limitée de la Version d'essai :

Sous réserve de la clause 8.1, lorsque le Client a accès aux services de Creditsafe ou au Contenu de la version essai par le biais de la Version d'essai, cet accès est limité à une période fixe de trois (3) mois, après laquelle il prend fin.

Accord

2.1. Validité des devis et confirmation du Client :

Les devis émis par Creditsafe seront valables pour une période de 30 jours maximum à compter de la date du devis, sauf indication contraire. Un devis ne contraint Creditsafe que si son acceptation est confirmée par écrit par le Client dans un délai de 30 jours, sauf indication contraire.

2.2. Durée de l'Accord :

Le présent Accord entre en vigueur à compter de la date indiquée dans la Confirmation de commande et se poursuit pendant une période de 12 mois, sauf indication contraire dans la Confirmation de commande ou si le Client demande une Version d'essai.

2.3. Communication et contact avec les Clients :

Pendant la durée de l'Accord, le Client peut être contacté au sujet de nouveaux développements et produits.

2.4. Mises à jour et modifications du Service :

Creditsafe peut, à tout moment et à sa discrétion absolue, faire et/ou appliquer des mises à jour, des altérations, des modifications et des adaptations au Service ou à tout élément du Service (« Altérations »). Creditsafe prendra des mesures raisonnables pour informer le Client de ces Altérations avec un préavis aussi long que possible.

2.5. Garantie de service limitée :

Creditsafe ne garantit pas que l'utilisation du Service par le Client sera ininterrompue ou sans erreur et n'est pas responsable de toute perte ou de tout dommage résultant du transfert de données sur les réseaux et infrastructures de communication, dont Internet, et le Client reconnaît que le Service peut être soumis à des limitations, des retards et d'autres problèmes inhérents à l'utilisation de ces infrastructures de communication. Creditsafe n'a aucune responsabilité (à quelque titre que ce soit) envers le Client en raison de ces événements ou en rapport avec eux.

Droits d'accès et de conservation de l'accès au Service :

Le présent Accord autorise le Client à accéder au Service et à conserver cet accès aux fins décrites dans le présent Accord et pour la durée de celui-ci uniquement. Les droits d'accès et d'utilisation du Service s'éteignent automatiquement en cas de résiliation ou d'expiration du présent Accord. Aucun abonnement, droit ou crédit ne peut être prolongé ou reporté lors d'un renouvellement, sauf accord écrit de Creditsafe. Aucun remboursement ne sera dû par Creditsafe au titre des droits ou crédits non utilisés.

3. Frais et paiement

3.1. Paiements et échéances :



En contrepartie de la fourniture du Service par Creditsafe, le Client s'engage à payer la somme spécifiée dans la Confirmation de commande et/ou la facture émise avec celle-ci (la « Facture ») aux heures et dates qui y sont spécifiées. Pour éviter toute ambiguïté, tous les paiements doivent être effectués dans les 21 jours suivant la date de facturation, sauf indication contraire dans la Confirmation de commande ou lorsque les parties ont convenu que le paiement serait effectué par prélèvement automatique.

3.2. Obligation de paiement immédiat en cas de défaillance du Client :
Sous réserve de la clause 3.9, si le Client ne paie pas le montant spécifié dans la Confirmation de commande ou sur la facture aux dates et heures convenues, le montant total sera exigible avec effet immédiat.

3.3. <u>Ajustements tarifaires :</u>

Les développements inflationnistes, économiques, politiques ou organisationnels donnent à Creditsafe le droit d'augmenter les prix des produits ou services au moment de la prolongation (anticipée) de l'Accord avec comme maximum l'évolution de l'indice des prix à la consommation national (IPCN)

3.4. Suspension du Service :

Dans le cas où le Service est suspendu conformément à la clause 8, Creditsafe n'a aucune obligation de :

3.4.1. Rétablir le Service et/ou :

3.4.2. Indemniser le Client pour toute période de suspension entre le moment du défaut de paiement et la réception du paiement.

3.5. Défaut de paiement et intérêts :

Le défaut de paiement par le Client de toute somme due au titre de l'Accord entraînera la mise en défaut de plein droit du Client et tous les montants en souffrance deviendront immédiatement exigibles. Dans ce contexte, le Client sera tenu de payer à Creditsafe des intérêts sur cette somme à partir de la date d'échéance du paiement au taux annuel de 4 % au-dessus du taux de base de HSBC Plc, s'accumulant sur une base journalière jusqu'à ce que le paiement soit effectué, que ce soit avant ou après tout jugement.

3.6. Réclamation

Creditsafe se réserve le droit de réclamer des intérêts et des indemnités en vertu de la loi luxembourgeoise du 18 avril 2004 sur les retards de paiement et les intérêts moratoires.

3.7. <u>Frais encourus dans le cadre du processus de recouvrement des paiements :</u>

Le client accepte d'indemniser intégralement Creditsafe pour tous les frais de tiers encourus dans le cadre de tout processus de recouvrement de paiements.

3.8. Prélèvement automatique :

Sans préjudice du caractère général des dispositions précédentes de la présente clause 3, lorsque le Client et Creditsafe conviennent que le Client paie le montant spécifié dans la Confirmation de commande par prélèvement automatique, alors :

- 3.8.1. Creditsafe s'efforcera de contacter le Client par téléphone pour compléter le mandat de prélèvement (qui comprend, pour éviter toute ambiguïté, la fourniture par le Client de ses coordonnées bancaires et de son autorisation à tout paiement par prélèvement automatique).
- 3.8.2. Si le Client et Creditsafe ne sont pas en mesure de compléter le mandat de paiement par prélèvement automatique dans les deux jours ouvrables suivant la date de la Facture (la « Date de la facture »), le paiement du montant total de la somme spécifiée dans la Confirmation de commande sera exigible dans les 21 jours suivant la Date de la facture. Si le Client ne paie pas la somme due dans les 21 jours susmentionnés, le montant total sera exigible avec effet immédiat et les clauses 3.3 à 3.6 du présent Accord seront pleinement applicables et en vigueur.
- 3.8.3. Lorsque Creditsafe tente de prélever un paiement par prélèvement automatique et que le paiement échoue pour quelque raison que ce soit, le paiement de l'intégralité de la somme spécifiée dans la Confirmation de commande devient immédiatement exigible et les clauses 3.3 à 3.6 du présent Accord s'appliquent. Le Client accepte la responsabilité de tous les frais bancaires encourus par Creditsafe à la suite de l'échec d'une tentative de prélèvement automatique.
- 3.8.4. Pour éviter toute ambiguïté, les dispositions de la présente clause 3.7 ne s'appliquent qu'aux Clients qui paient par prélèvement automatique.
- 3.9. Le Client reconnaît et accepte ce qui suit :
 - 3.9.1. Creditsafe peut recueillir des informations de paiement relatives au Client et à son paiement des factures de Creditsafe, qui seront utilisées par Creditsafe dans le cadre de ses produits/services;

- 3.9.2. tout manquement du Client à payer les factures de Creditsafe à temps peut avoir un impact négatif sur la cote de solvabilité du Client : et
- 3.9.3. Services supplémentaires: Le Client peut demander, et Creditsafe peut accepter (à sa discrétion absolue) de fournir (moyennant des frais supplémentaires) des (i) services Creditsafe supplémentaires; et/ou (ii) des rapports au-delà des limites d'utilisation fixées dans la Confirmation de commande (« Services supplémentaires »). Creditsafe est en droit de facturer les frais de tout Service supplémentaire à tout moment après la passation de la commande du Client pour les Services supplémentaires, et les factures sont payables (sans déduction ni compensation) dans les 21 jours suivant la date de la facture, sauf accord contraire avec Creditsafe.

4. Droits de propriété de Creditsafe

Définitions :

Aux fins du présent Accord :

- (a) « Fournisseur de données » désigne un fournisseur tiers de Creditsafe dont les services, données, informations, logiciels ou autres matériels sont fournis dans le cadre du Service.
- (b) « Documentation » désigne les documents (le cas échéant) mis à la disposition du Client par Creditsafe à tout moment, qui présentent une description des Services et les instructions d'utilisation du Service;
- (c) « Droits de propriété intellectuelle » désigne les brevets, les droits d'invention, les droits d'auteur et les droits voisins, les marques commerciales, les noms commerciaux et les noms de domaine, les droits sur l'habillage, le fonds de commerce et le droit d'intenter une action en contrefaçon, les droits sur les dessins et modèles, les droits sur les bases de données, les droits d'utiliser des informations confidentielles (y compris le savoir-faire) et d'en protéger le caractère confidentiel, et tous les autres droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient enregistrés ou non, y compris toutes les demandes et tous les droits de demander et d'obtenir des renouvellements ou des extensions de ces droits, ainsi que les droits de revendiquer la priorité de ces droits, et tous les droits ou formes de protection similaires ou équivalents qui existent ou existeront à l'heure actuelle ou à l'avenir dans n'importe quelle partie du monde : et
- (d) « Données de sortie » désigne les données ou les informations, sous quelque forme que ce soit, fournies par Creditsafe dans le cadre de la fourniture du Service.
- 4.1. <u>Non-cession des droits sur les bases de données et de la propriété intellectuelle :</u>

Sauf mention expresse dans les présentes, la fourniture ou l'accès au Service, à la Documentation et/ou aux Données de sortie ne confère au Client aucun droit sur les bases de données ni aucun droit sur les droits d'auteur, les marques commerciales ou tout autre droit de propriété intellectuelle de Creditsafe ou d'un tiers.

4.2 Sauvegarde des droits de propriété intellectuelle du Service :

Le Service, la Documentation et les Données de sortie sont protégés par des Droits de propriété intellectuelle. Tous les Droits de propriété intellectuelle sur ou découlant de ou en relation avec le Service, la Documentation et les Données de sortie sont et seront détenus par Creditsafe ou, le cas échéant, ses sous-traitants tiers ou les Fournisseurs de données (ou leurs concédants de licence).

- 4.3 Restrictions d'utilisation et modifications non autorisées du Service : Le Client n'est pas autorisé et n'autorisera aucun tiers à copier, adapter, altérer, modifier, procéder à une ingénierie inverse, désassembler, développer, créer une œuvre dérivée, décompiler ou interférer de toute autre manière avec tout élément du Service, de la Documentation ou des Données de sortie sans l'autorisation écrite préalable de Creditsafe. Creditsafe peut prendre des mesures pour faciliter l'identification de son Service, de sa Documentation et/ou de ses Données de sortie.
- 4.4 Le Client doit prendre les mesures appropriées et adéquates pour se protéger contre l'utilisation abusive et/ou l'accès non autorisé aux Services, à la Documentation et aux Données de sortie.

5. Protection des données

Définitions

Aux fins du présent Accord :

 (a) « Législation sur la protection des données » désigne toute la législation sur la protection des données et de la vie privée et les



exigences réglementaires en vigueur à tout moment qui s'appliquent à une partie, y compris (dans la mesure où cela est applicable) (i) le Règlement général sur la protection

des données ((UE) 016/679) (« RGPD ») (ii) la loi de mise en œuvre du RGPD au Grand-Duché de Luxembourg ; et (iii) toute législation succédant à l'une des précédentes, ainsi que toute interprétation judiciaire ou administrative de l'une des précédentes, toute orientation, toute ligne directrice, tout code de pratique, tout code de conduite approuvé ou mécanisme de certification approuvé émis par la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD) ou toute autre autorité de contrôle qui pourrait être chargée de veiller au respect de la législation sur la protection des données à tout moment ;

- (b) Les termes « Responsable du traitement », « données à caractère personnel » et « traitement » sont définis dans la législation sur la protection des données;
- (c) « CCT » désigne, dans la mesure où cela est applicable :
 - a. les Clauses contractuelles types de la Commission européenne pour les transferts de données entre l'UE et les pays non membres de l'UE, telles qu'elles figurent dans l'Annexe de la décision d'exécution (UE) 2021/914 de la Commission (et ses éventuelles mises à jour par Creditsafe à tout moment), ou d'autres clauses qui peuvent être approuvées par la Commission européenne à tout moment (« CCT de l'UE »);
- 5.1. Cadre pour le partage des données à caractère personnel :

La présente clause définit le cadre du partage des données à caractère personnel entre les parties en tant que responsables indépendants du traitement des données.

5.2. Responsabilité du Client et respect de la législation sur la protection des données :

Le Client est responsable de l'établissement de la base légale du traitement des données à caractère personnel obtenues dans le cadre de l'utilisation des Services et du maintien de la conformité avec la législation sur la protection des données en ce qui concerne ces données. Le Client veille à ce que tous les droits applicables aux personnes concernées soient mis à la disposition de ces dernières.

5.3. Accès légal et utilisation des données à caractère personnel :

Le Client reconnaît que l'accès aux données à caractère personnel par le biais de l'utilisation des Services n'est autorisé que s'il dispose d'une base légale pour le faire, et le Client garantit qu'il ne demandera des données à caractère personnel que s'il dispose d'une base légale pour le faire.

5.4. Utilisation légitime du Service :

Le Client accepte de n'accéder aux Services et de ne les utiliser qu'à des fins de vérification de solvabilité, de prospection, de marketing direct, de connaissance du client, de conformité, de vérification et d'enrichissement des données, de recherche de débiteurs et à d'autres fins licites de diligence commerciale.

5.5. Responsabilité d'enregistrement de la base légale :

Le Client reconnaît qu'il est de son devoir d'enregistrer et de démontrer l'existence de sa base légale pour le traitement.

5.6. Service de vérification et notifications des changements

Lorsque le Client utilise le Service de vérification, Creditsafe l'informe par e-mail de tout changement pertinent dans les données vérifiées. Le Client cesse d'utiliser le Service de vérification des données vérifiées lorsqu'il cesse d'avoir une base légale pour le traitement de ces données. Si le Client utilise le Service de vérification de conformité, il doit conclure des conditions de protection des données distinctes pour ce service, qui, pour éviter toute confusion, s'appliquent exclusivement à ce service.

- 5.7. Garanties du Client lorsqu'il fournit des données à caractère personnel : Lorsque le Client fournit à Creditsafe des données ou des informations qui comprennent des données à caractère personnel pour permettre à Creditsafe de fournir le Service, le Client garantit qu'il a une base légale pour le faire et qu'il a respecté les exigences de transparence énoncées dans les articles 13 et 14 du RGPD du Royaume-Uni et du RGPD de l'UE, selon le cas.
- 5.8. <u>Transfert de données à caractère personnel en dehors de l'EEE et application des Clauses contractuelles types :</u>

Sous réserve de la clause 6.2, dans le cas où l'une des données à caractère personnel mises à disposition par Creditsafe dans le cadre du Service est transférée à un Client (ou à toute société du groupe ou

filiale d'un Client (« Société du groupe ») si et uniquement dans la mesure expressément autorisée par les termes du présent Accord) basé en dehors du Royaume-Uni et/ou de l'Espace économique européen (« EEE ») dans un pays ou un territoire qui n'a pas reçu le statut d'adéquation en vertu du RGPD du Royaume-Uni et/ou du RGPD de l'UE (selon le cas) (un « Pays tiers ») en vertu du présent Accord, les CCT s'appliquent à de tels transferts, selon le cas. Dans le cadre des CCT de l'UE, l'exportateur de données est Creditsafe, et l'importateur de données est le Client (ou sa Société du groupe) situé dans le pays tiers. Pour éviter toute ambiguïté, toute CCT applicable en vertu de la présente clause 5.8 cesse automatiquement de s'appliquer dans le cas où le pays tiers où le Client (ou sa Société du groupe) est basé se voit accorder un statut adéquat en vertu du RGPD de l'UE (le cas échéant). Le Client se conforme également à tout moment à toutes les lois locales applicables dans la juridiction concernée.

Avant le transfert de toute donnée à caractère personnel par Creditsafe à une Société du groupe basée en dehors de l'EEE dans un pays ou un territoire qui n'a pas reçu le statut d'adéquation en vertu du RGPD de l'UE (le cas échéant) (si et uniquement dans la mesure où un tel transfert est expressément autorisé par Creditsafe conformément à la clause 6.2), le Client reconnaît et accepte que cette Société du groupe sera tenue de conclure des CCT directement avec Creditsafe avant d'accéder et/ou d'utiliser le Service (et les données qui y sont incluses). Par conséquent, le Client ne doit pas fournir à une Société du groupe basée dans un Pays tiers des données obtenues à partir du Service ou permettre autrement à la Société du groupe d'accéder au Service (ou aux données qui y sont incluses) de quelque manière ou par quelque moyen que ce soit avant que cette Société du groupe n'ait correctement conclu les CCT directement avec Creditsafe sous la forme décrite cidessus (et avant qu'une copie de ces CCT signées n'ait été fournie à Creditsafe). En outre, le Client garantit qu'il veillera à ce que toute Société du groupe respecte les conditions énoncées dans le présent Accord

- 5.9. Règle de préséance en cas de conflit avec des Clauses contractuelles types:
 - En cas de conflit ou d'ambiguïté entre l'une des dispositions du présent Accord et les CCT, les dispositions des CCT prévaudront.
- 5.10. <u>Adaptation des dispositions en cas de modification de la législation sur la protection des données ou des Clauses contractuelles types :</u>

Les parties conviennent que si :

- 5.10.1. la législation sur la protection des données change de telle manière que Creditsafe considère que toute disposition de la présente clause 5 (y compris les CCT) n'est plus adéquate pour régir les exercices légaux de partage des données); et/ou
- 10.2. les CCT sont modifiées, remplacées et/ou annulées par toute nouvelle clause contractuelle type approuvée par une autorité compétente,

Creditsafe peut alors adapter, mettre à jour ou remplacer les termes de la présente clause 5 comme la société le juge raisonnablement nécessaire à la lumière de ces changements.

6. Obligations et conduite du Client

- i.1. Le Client veille à :
 - 6.1.1. fournir à Creditsafe toute information ou assistance que le Client fournit, comme convenu par les parties, afin que Creditsafe exécute ses obligations en vertu du présent Accord, et s'efforce raisonnablement de s'assurer que toute information fournie à Creditsafe est complète, exacte et dans le format convenu;
 - 6.1.2. ne rien faire qui puisse nuire à la réputation de Creditsafe ;
 - 6.1.3. respecter toutes les lois et tous les règlements applicables à son utilisation du Service et des données qu'il contient, y compris respecter pleinement tous les aspects de la législation sur la protection des données, de la législation anti-extorsion et de la législation sur la lutte contre la corruption;
 - 6.1.4. ne pas tenter ou entreprendre des actions visant à copier, modifier, dupliquer, créer des œuvres dérivées, encadrer, refléter, republier, télécharger, afficher, transmettre ou distribuer tout ou partie du Service sous quelque forme ou support que ce soit et par quelque moyen que ce soit. De même, le Client ne tentera pas de procéder à une compilation inverse, à un désassemblage, à une ingénierie inverse ou à une réduction sous une forme perceptible par l'homme de la totalité ou d'une partie du Service. En outre, le Client ne cherchera pas à accéder à tout ou partie du Service dans l'intention de créer un produit ou un service concurrent du Service, et il n'utilisera pas le Service pour fournir des services à des tiers. L'utilisation de tout système



- ou logiciel automatisé pour extraire des données du site web de Creditsafe, des applications de Creditsafe ou du Service (« grattage d'écran ») est expressément interdite.
- 6.1.5. signaler sans délai à Creditsafe toute violation présumée ou réelle des conditions du présent Accord;
- 6.1.6. limiter l'accès au Service aux employés qui ont besoin d'en prendre connaissance dans le cadre de leurs fonctions officielles;
- 6.1.7. veiller à ce qu'aucun de ses employés (i) n'obtienne et/ou n'utilise de Données de sortie à des fins personnelles, ou (ii) ne transfère de Données de sortie à une quelconque partie, sauf dans les cas autorisés par le présent Accord;
- 6.1.8. préserver la confidentialité de tous les identifiants d'utilisateur et des mots de passe associés, ou des autres mesures de sécurité utilisées pour accéder au Service, et interdire le partage des identifiants d'utilisateur. « Identifiant d'utilisateur » désigne les abonnements achetés par le Client qui permettent aux employés du Client d'accéder aux Services et à la documentation et de les utiliser conformément au présent Accord; et
- 6.1.9. désactiver immédiatement l'Identifiant d'utilisateur de tout employé qui n'en a plus besoin, ou des employés licenciés à la date de leur licenciement ou avant.

6.2. <u>Licence d'utilisation du Service</u>

Le Service mis à la disposition du Client est une licence non transférable et n'est fourni que pour l'usage interne du Client au Royaume-Uni et en République d'Irlande, sauf accord écrit contraire des parties (y compris, sans limitation, en ce qui concerne l'utilisation du Service par une Société du groupe ou une Filiale du Client). Le Client n'est pas autorisé à vendre, transférer, concéder des sous-licences, distribuer, exploiter commercialement ou mettre à la disposition d'un tiers, ou utiliser au profit d'un tiers, tout ou partie du Service. Le Client ne peut inclure le Service dans aucun produit ou service qu'il vend.

6.3. Accès et modification non autorisés :

Pendant le présent Accord, le Client s'engage à ne pas tenter d'obtenir un accès non autorisé au Service ou de le modifier.

6.4. Copies raisonnablement nécessaires :

Le Client ne prend que les copies du Service qui sont raisonnablement nécessaires à l'utilisation du Service conformément au présent Accord.

6.5. Confidentialité du mot de passe :

Le Client accepte d'être responsable du maintien de la confidentialité de son mot de passe et des détails de son compte.

6.6. <u>Utilisation restreinte aux utilisateurs désignés :</u>

Sauf indication contraire dans votre Confirmation de commande, l'utilisation du Service fourni dans le cadre du présent Accord est limitée à un utilisateur désigné et ne peut être utilisée par aucune autre personne que l'utilisateur désigné. L'utilisation du Service par plus d'une personne, simultanément ou non, nécessitera la fourniture de licences supplémentaires.

6.7. Restrictions d'utilisation et garanties pour le service aux consommateurs

Si le Client bénéficient de services d'information aux consommateurs (Service aux consommateurs), il s'engage et garantit qu'il n'utilisera le Service aux consommateurs que pour effectuer des recherches pour lesquelles il a obtenu le consentement préalable de la personne concernée et qu'il n'utilisera pas le Service aux consommateurs pour des activités de recherche, de recouvrement de créances ou d'enquête privée. Le Service aux consommateurs est également soumis à des conditions supplémentaires et le Client accepte de s'y conformer.

6.8. <u>Utilisation des données de prospection</u>

Si le Client reçoit des informations de prospection ou de marketing (Données de prospection), il est autorisé à utiliser les Données de prospection uniquement à des fins de marketing interne. Il incombe au Client de déterminer sur quelle base légale il doit utiliser les Données de prospection conformément à la Législation sur la protection des données et de se conformer à toutes les exigences légales et réglementaires relatives à ces Données de prospection, y compris le Service de préférence téléphonique, le Service de préférence téléphonique commercial, les lignes directrices du DMA et la loi luxembourgeoise sur les télécommunications.

7. Garanties et limitation de responsabilité

7.1. <u>Limitations de la fiabilité du Service et garanties :</u>

Le Service n'est pas destiné à être utilisé comme base unique pour la prise de décision et est basé sur des données fournies par des tiers, dont Creditsafe ne peut garantir l'exactitude. Bien que Creditsafe s'efforce toujours de maintenir un service de qualité et pleinement opérationnel, le Service, les Données de sortie et les services de tiers sont néanmoins fournis « en l'état », selon leur disponibilité, sans garantie d'aucune sorte, qu'elle soit expresse ou implicite. Le Client comprend et accepte ces conditions et limites du Service.

7.2. Exclusion de garantie pour le Contenu du service :

En particulier, ni Creditsafe ni aucun de ses Fournisseurs de données ne donne au Client une quelconque garantie ou assurance quant au Contenu du service et/ou des Données de sortie. Bien que Creditsafe s'efforce de maintenir l'exactitude et la qualité du Service et des Données de sortie, les informations contenues peuvent être incorrectes ou obsolètes. Par conséquent, toute utilisation du Service et/ou des Données de sortie se fait aux risques et périls du Client. Le Client accepte d'assumer le risque susmentionné.

7.3. <u>Limitation de la responsabilité pour les pertes indirectes et consécutives:</u>

Sous réserve de la clause 7.5, Creditsafe et ses Fournisseurs de données ne sont pas responsables des pertes indirectes ou consécutives. Creditsafe et ses Fournisseurs de données ne sont pas responsables des types de pertes financières suivantes (qu'elles soient directes ou indirectes): perte de profits, perte de revenus, perte d'activité ou de clientèle, en plus des types de pertes anticipées ou accessoires suivantes: perte d'économies anticipées, augmentation des créances irrécouvrables et incapacité à réduire les créances irrécouvrables.

7.4. Responsabilité maximale :

Si une question quelconque donne lieu à une réclamation valable à l'encontre de Creditsafe, sa responsabilité sera limitée à une somme égale à la somme payée pour le Service fourni dans le cadre du présent Accord au cours de l'année où la réclamation est survenue.

7.5. Exceptions aux limitations :

En ce qui concerne la clarification des exceptions aux limitations de responsabilité: aucune disposition de la présente clause 7 ou de toute autre disposition du présent Accord ne vise à exclure ou à limiter la responsabilité en cas de décès ou de dommages corporels causés par la négligence, ou en cas de manquement à ses obligations en vertu de l'article 12 de la Loi sur la vente de biens de 1979 ou de l'article 2 de la Loi sur la fourniture de marchandises et la prestation de services de 1982, en cas de fraude ou de déclaration frauduleuse ou de toute autre responsabilité qui ne peut être légalement exclue ou limitée.

7.6. Obligation d'obtenir les licences nécessaires :

Chaque partie au présent Accord garantit qu'elle a obtenu et continuera à détenir toutes les licences, tous les consentements, tous les permis et tous les accords nécessaires au respect de ses obligations au titre du présent Accord et à l'octroi de droits à l'autre partie au titre du présent Accord.

8. Résiliation

8.1. Résiliation pour non-paiement

Creditsafe a le droit de résilier le présent Accord avec effet immédiat en adressant une notification écrite au Client en cas de :

- 8.1.1. Non-paiement dans les délais : le Client ne paie pas tout montant non contesté dû au titre du présent Accord à la date d'échéance et reste en défaut au moins 14 jours après avoir été mis en demeure par écrit d'effectuer ce paiement ; ou
- 8.1.2. <u>Violation substantielle et défaut de réparation :</u> le Client commet une violation substantielle de ses autres obligations au titre du présent Accord et (s'il est possible d'y remédier) ne remédie pas à cette violation dans les 14 jours suivant la réception d'une notification l'enjoignant de le faire ;
- 8.1.3. Insolvabilité et procédures connexes: le Client n'est pas en mesure de payer ses dettes (au sens de la section 123 de la Loi sur l'insolvabilité de 1986), ou devient insolvable, ou fait l'objet d'une ordonnance ou d'une résolution de liquidation, d'administration, de liquidation ou de dissolution (autrement qu'aux fins d'une fusion ou d'une reconstruction solvable), ou a un administrateur judiciaire ou un autre séquestre, gestionnaire, fiduciaire, liquidateur, administrateur ou autre responsable similaire sur la totalité ou une partie substantielle de ses actifs, ou conclut ou propose un concordat ou un arrangement avec ses créanciers en général, ou fait l'objet d'un événement ou d'une procédure analogue dans toute juridiction applicable (dans la mesure où une telle action est autorisée par les lois en vigueur).
- 8.2. Suspension en cas de violation :



Nonobstant son droit de résilier l'Accord, lorsque Creditsafe estime raisonnablement que le Client a enfreint une disposition du présent Accord, Creditsafe peut, avec effet immédiat et sans préavis, suspendre l'accès au Service. Le Client est conscient que cette suspension résultera de son propre manquement et ne pourra être reprochée à Creditsafe.

8.3. Résiliation immédiate à la fin de l'accord avec le fournisseur de données :

Creditsafe peut mettre fin à tout ou partie des Services avec effet immédiat en adressant une notification écrite au Client si un accord entre Creditsafe et un Fournisseur de données, accordant à Creditsafe les droits de fournir les Services, expire ou est résilié pour quelque raison que ce soit.

8.4. Conséquences de la résiliation ou de l'expiration :

En cas de résiliation ou d'expiration du présent Accord :

- 8.3.1. Résiliation des droits et licences : tous les droits et licences accordés en vertu du présent Accord, y compris le droit d'accès et d'utilisation du Service, sont immédiatement résiliés :
- 8.3.2. <u>Suppression complète du Service</u>: le Client doit supprimer tout ou partie du Service (y compris les données ou rapports obtenus par l'intermédiaire du Service) qu'il détient sous quelque format que ce soit et il ne peut plus utiliser le Service (ou les données obtenues par l'utilisation du Service);
- 8.3.3. Paiement des factures échues: le Client doit immédiatement payer à Creditsafe toutes les factures impayées de Creditsafe qui subsistent à la date de résiliation.
- 8.3.4. <u>Maintien des droits acquis et des obligations :</u>

Les droits, recours, obligations et responsabilités des parties au moment de l'expiration ou de la résiliation ne sont pas affectés, y compris le droit de réclamer des dommages-intérêts pour toute violation du présent Accord qui existait à la date de la résiliation ou de l'expiration ou avant cette date : et

8.3.5. Maintien des clauses 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 12 : les clauses 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 12 continueront à produire tous leurs effets

9. Indemnisation

Le Client accepte d'indemniser, de défendre et de dégager Creditsafe, ses sociétés parentes, filiales, affiliés, dirigeants et employés contre les pertes, coûts, dommages, réclamations ou demandes, y compris les frais juridiques raisonnables, faits par un tiers (y compris tout Fournisseur de données) ou encourus ou subis par Creditsafe ou ses sociétés parentes, filiales, affiliés, dirigeants ou employés en relation avec la violation par le Client du présent Accord et/ou une violation par le Client de l'une des lois et réglementations en vigueur.

10. Modification de l'Accord

Le Client reconnaît que Creditsafe peut à tout moment modifier la manière dont Creditsafe fournit (et dont le Client peut accéder) les Services et/ou suspendre, modifier ou interrompre des fonctionnalités ou des éléments compris dans les Services. Seulement si une telle modification a un effet matériel direct et défavorable sur le fonctionnement de l'entreprise du Client, à déterminer à la seule discrétion de Creditsafe, Creditsafe notifiera le Client, par courrier recommandé, six (6) mois avant qu'une telle modification ne soit mise en œuvre. Si le Client n'accepte pas une telle modification, chaque partie peut, dans les trente (30) jours suivant l'envoi de la notification par Creditsafe, résilier les parties concernées du présent Accord, moyennant une notification écrite à l'autre partie, avec effet au jour de la mise en œuvre de la modification. La poursuite de l'utilisation des Services constitue l'acceptation de ces modifications par le Client.

11. Cession

Creditsafe peut céder le bénéfice du présent Accord et en modifier la charge.

Le Client ne peut céder ou transférer aucun droit ou obligation en vertu du présent Accord sans le consentement écrit préalable de Creditsafe.

12. Force majeure et circonstances imprévues

Creditsafe ne sera pas responsable, directement ou indirectement, du manquement à une obligation au titre du présent Accord si ce manquement est causé par la survenance d'un événement imprévu ou de circonstances échappant au contrôle raisonnable de Creditsafe, ce qui constitue un cas de force majeure.

Outre l'interprétation de la force majeure selon la loi (article 1148 du Code civil luxembourgeois) et dans la jurisprudence, les circonstances incluent, sans s'y limiter, les pannes d'Internet, les pannes de communication, la guerre, les attaques terroristes, les épidémies, les pandémies, les incendies, les inondations, les catastrophes naturelles ou les modifications de la loi.

Dans ce contexte, Creditsafe peut invoquer la force majeure et les circonstances susmentionnées si l'exécution due a lieu après que Creditsafe est tenu de remplir ses obligations.

13. Confidentialité

Dans la présente clause 12, le terme « Informations confidentielles » désigne les informations, sous quelque forme que ce soit, de nature confidentielle ou exclusive, divulguées par une partie à l'autre, qui sont marquées comme confidentielles, ou identifiées comme confidentielles au moment de la divulgation, ou qui seraient considérées comme confidentielles par un entrepreneur raisonnable, y compris, mais sans s'y limiter, les informations concernant les activités, les clients, les employés, les fournisseurs, les logiciels, les produits, le savoir-faire, les processus et les intentions commerciales de la partie qui les divulgue. Les « Informations confidentielles » comprennent également le Service et les Données de sortie appartenant à Creditsafe et/ou à ses Fournisseurs de données ;

13.1. Non-divulgation des Informations confidentielles

Chaque partie s'engage à ne jamais divulguer à quiconque des Informations confidentielles, sauf dans les cas autorisés par la clause 12.2

13.2. <u>Divulgation autorisée des Informations confidentielles</u>

Chaque partie peut divulguer les Informations confidentielles de l'autre partie :

12.3.1. À ses employés, fonctionnaires, représentants ou conseillers qui ont besoin de connaître ces informations pour s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu du présent Accord. Chaque partie veille à ce que ses employés, dirigeants, représentants ou conseillers auxquels elle divulgue les Informations confidentielles de l'autre partie se conforment à la présente clause 12; et

12.3.2. si la loi, une décision de justice ou toute autorité gouvernementale ou réglementaire l'exige.

13.3. <u>Utilisation limitée des Informations confidentielles</u>

Aucune partie n'utilisera les Informations confidentielles d'une autre partie à d'autres fins que l'exécution de ses obligations au titre du présent Accord.

14. 3D Ledger

14.1. Mise à disposition des données de paiement via le système 3D Ledger Dans le cas où la Société reçoit le Service par le biais de l'outil interactif de gestion des risques de Creditsafe, 3D Ledger, le Client fournira à Creditsafe les informations relatives à son registre des débiteurs (« Données de paiement »).

14.2. Licence d'utilisation des Données de paiement

Par les présentes, la Société accorde à Creditsafe une licence non exclusive, non transférable, irrévocable et perpétuelle pour inclure les Données de paiement dans les produits et services que Creditsafe mettra à la disposition de ses clients.

15. Rapports de solvabilité internationaux

Les Rapports de solvabilité des entreprises fournissant des détails sur les entreprises basées en dehors du Royaume-Uni sont fournis sous réserve de disponibilité, et les pays à partir desquels les rapports sont disponibles peuvent varier tout au long de la durée du présent Accord. Les Rapports de solvabilité des entreprises fournissant des détails sur les entreprises situées en dehors du Royaume-Uni sont fournis dans les délais spécifiques détaillés sur le site web de Creditsafe.

15. Divers

16. Invalidité ou inapplicabilité d'une disposition :

Si une disposition du présent Accord est jugée invalide ou inapplicable, cette disposition sera supprimée et les autres dispositions resteront applicables.



16.1. Droits de limitation pour les tiers :

À l'exception des droits (i) des personnes concernées, tels que définis dans les CCT, et/ou (ii) de tout Fournisseur de données (dans chaque cas, dans la mesure où cela est applicable), les parties confirment leur intention de ne pas conférer de droits à des tiers en vertu du présent Accord.

16.2. Droit applicable et juridiction

Les termes du présent Accord, la fourniture du Service et la relation entre le Client et Creditsafe sont exclusivement régis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Le Client accepte irrévocablement de se soumettre à la juridiction exclusive des tribunaux compétents de la ville de Luxembourg, sans préjudice du droit de Creditsafe de porter le litige devant d'autres juridictions compétentes. Le fait que Creditsafe n'exerce pas ou ne fasse pas valoir un droit ou une disposition du présent Accord ne constitue pas une renonciation à ce droit ou à cette disposition. Le Service est soumis à disponibilité.

16.3. Substitution nécessaire du service de données :

Si les données d'un tiers deviennent indisponibles pour Creditsafe, Creditsafe a le droit d'obtenir un service similaire auprès d'un autre fournisseur tiers.

16.4. <u>Modifications unilatérales de l'Accord par Creditsafe pour se conformer à la législation :</u>

Creditsafe peut modifier unilatéralement toute condition du présent Accord afin de se conformer à toute législation applicable à la fourniture des Services.

16.5. Intégralité de l'Accord et extinction des accords antérieurs :

L'Accord constitue l'intégralité de l'accord entre les parties et remplace et éteint tous les accords, promesses, assurances, garanties, représentations et arrangements antérieurs entre elles, qu'ils soient écrits ou oraux, relatifs à son objet. Chaque partie reconnaît qu'en concluant l'Accord, elle ne se fonde pas sur une déclaration, une assurance ou une garantie (qu'elle ait été faite de bonne foi ou par négligence) qui ne figure pas dans l'Accord, et qu'elle ne dispose d'aucun recours à cet égard. Chaque partie convient qu'elle ne peut prétendre à aucune réclamation pour fausse déclaration de bonne foi ou par négligence ou pour déclaration inexacte par négligence sur la base d'une déclaration contenue dans l'Accord.

17. Media Solutions

17.1. Creditsafe n'est pas responsable de la qualité ou de la disponibilité du contenu produit par les sources médiatiques. Si un service ou un contenu de Media Solutions est considéré comme enfreignant une loi ou un droit d'un tiers, Creditsafe a le droit de retirer le matériel enfreint sans obtenir le consentement du Client. Creditsafe sera en droit de prendre toutes les mesures jugées nécessaires pour faire cesser cette infraction. Creditsafe n'est pas responsable de la négligence ou de la mauvaise utilisation par le Client du service de Media Solutions ou du contenu de tiers. Lorsque l'accès aux sites web est payant, le client est responsable dudit paiement.